

Réf. : EFYSO/ KB

La Vespière, Mai 2023

Obj. : Inscription 2023-2024

Chers Amis,

Vous trouverez ci-joint le planning de votre formation 3^{ème} année, 2023-2024.

**Attention adresser tous vos documents à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat
– 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE**

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Cordialement,

La Secrétaire,
Katia Beaudoin

A - DATES DES STAGES 2023/2024

(Table ronde le samedi 16 Septembre 2023)

Week-ends :

2023 : 07-08 octobre, 18-19 novembre, 09-10 décembre,
2024 : 20-21 janvier, 10-11 février, 09-10 mars, 11-12 mai.
Du samedi matin 9h au dimanche 12h45.

Stage d'été :

Du 08 au 13 Juillet 2024, du lundi 9h au samedi 11h30.

Lieu : Maison familiale de Vacances, Château de Moulerens, rue de Pichey,
33170 GRADIGNAN.

B - TARIFS 2023/2024

Les prix ont été établis sur votre contrat d'inscription. Ils sont rappelés ci-dessous.

Pour des raisons d'ordre pratique, notamment d'organisation et d'intendance, adressez-nous votre confirmation, si possible avant le 1er Septembre ; toutefois si vous ne pouvez le faire pour cette date, n'hésitez pas à nous contacter ; **cela ne constitue pas un motif de refus.**

I. FORMATION ET COTISATIONS 2023/2024 :

- Cotisation École, 2023/2024 à l'ordre de l'EFYSO..... 23 €
 - Adhésion UNY, 2023/2024 à l'ordre de l'EFYSO 18 €
- .../ ...

.../ ...

II. SCOLARITÉ DE 7 WEEK-ENDS + STAGE D'ÉTÉ

(cours, conférences, et documentation pédagogique) :

1. Forfait en 7 versements + stage d'été : 1 1822,17€ TTC

7 versements de 260,31€ TTC aux dates suivantes : 2 Octobre, 2 Novembre, 2 Décembre 2023, 2 Janvier, 2 Février, 2 Avril, 2 Mai 2024.

2. En un seul versement réglé à l'inscription :

Réduction de 5%, soit un versement de **1 731,06€ TTC**

III. MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Remplir la formule choisie (annexe 2), et joindre les règlements correspondants.

** Pour faciliter le travail du secrétariat et éviter les frais des prélèvements bancaires automatiques, nous vous demandons d'avoir la gentillesse de nous adresser la totalité de vos chèques, **scolarité et cotisations, datés du jour où vous les signez**. Bien entendu, nous les déposerons à la banque aux dates prévues ci-dessus. Merci de votre compréhension.*

Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE

➔ PENSION ET HÉBERGEMENT

1. Week-ends :

Il est possible de prendre les repas et le petit-déjeuner sur place à Château Moulerens, à Gradignan.

Le logement est possible soit au centre de Moulerens (05 56 89 27 07) : réservez au moins 15 jours à l'avance, soit dans des hôtels très proches, environ 800 m, à des prix préférentiels pour les participants de l'EFY. Cette formule permet d'avoir un logement décent, moins cher et chacun choisit librement son confort (Hôtels : "Au Comté d'Ornon" tél 05 56 75 26 85 - "Balladin" tél 05 56 75 20 00 - "Amphitryon" tél 05 56 75 56 50, - leur demander des précisions pour l'accès au Centre Moulerens).

2. Semaine d'été

Environ entre 300 et 380€ par personne pour la pension complète (5 nuitées et 10 repas) en chambre à deux lits, du lundi matin au samedi midi ; nous vous donnerons des précisions dans le courant de l'année.

* Ces chiffres vous sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par le Centre indépendamment de notre volonté.

SAMTOSHA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : secretariatefyso@yoga-energie.com

Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.

École Française de Yoga du Sud-Ouest – Académie du Yoga de l'Énergie Bordeaux Sud-Ouest, **SAMTOSHA**,
Secrétariat : 383 Chemin du bosc Robert – 14290 LA VESPIERE Tél. : 06 81 31 02 60 – www.yoga-energie.org
A.S.B.L. 1901 – Siret : 827 652 579 00018 – TVA Intra-communautaire : FR 558 276 525 79 - Prestataire de
formation – Enregistré sous le N° 75331076833 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.